



PRÉFET DU CHER

Direction de la Citoyenneté
CERT CNI/passeports de la région
Centre Val de Loire
Mél : pref-plateforme-passeport@cher.gouv.fr

Bourges, le

La Préfète du Cher

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département du Cher

Objet : Nouvelles modalités de traitement des cartes nationales d'identité.
Préconisations en vue de la bascule vers le nouveau dispositif.

A compter du 2 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectuera, de la même façon que pour les demandes de passeport, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR). Les usagers pourront effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français.

Les mairies du département du Cher disposant d'un DR se répartissent de la manière suivante :

- Aubigny-sur-Nère
- Bourges
- Châteauneuf-sur-Cher
- Culan
- Dun-sur-Auron
- La Guerche-sur-L'Aubois
- Léré
- Lignières
- Mehun-sur-Yèvre
- Saint-Amand-Montrond
- Sancergues
- Vierzon

Les demandes de titres seront instruites par le Centre d'Expertise et de Ressources Titres CNI/passeports (CERT) de la région Centre Val de Loire situé à la préfecture du Cher.

A partir du 2 mars 2017, jour de bascule dans le nouveau dispositif, le numéro d'appel « CNI » dédié ne sera plus opérationnel.